

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 67

Votants 83

Suffrages exprimés : 83

DATE DE CONVOCATION

15 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE

23 mars 2021

Séance du 07 avril 2021

N°210407-51

L'an deux mil vingt et un, le 07 avril à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Evelyne DUPUIS, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Était absent représenté par son suppléant :

Philippe DUFOUR représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET
Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Martine CORUBLE a donné pouvoir à Luc POLINSKI
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Daniel SEIGNEUR
Annie DUMENIL a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS
Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Didier GASTON a donné pouvoir à Franck FOIRET
David LAMBION a donné pouvoir à Pierre-Luc BILLIEZ
Daniel LEGROS a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Philippe CABIN
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Véronique IZABELLE
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents :

Pierre-Yves JEGAT, Jacques LEBALLEUR, Didier PEULVEY

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

FINANCES – Bilan des transactions immobilières 2020

N°51

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4 et L.2241-1,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que l'article L.2241-1 du CGCT dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis à délibération et annexé au Compte administratif,

Considérant que le bilan annuel des acquisitions/cessions a pour objet de donner un état de la réalité physique des opérations foncières réalisées au cours d'une année,

Considérant que le tableau ci-dessous reprend le bilan des acquisitions et cessions effectuées par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre en 2020,

Considérant que la présente délibération sera annexée au compte administratif 2020,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 18 mars 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **valide le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année 2020.**

DESIGNATION DU SIBI	BUDGET	DOMAINE DE COMPETENCE	ADRESSE	Vendeur	BÂTI	N° DE OBSERVATION	PRIX	FRAIS D'ACTE	DATE DE L'ACTE	REFERENCES CADASTRALES	SUPPLEMENT
ACQUISITIONS											
TOTAL ACQUISITIONS											
Terrain à bâtir	ZI	DEV ECO	ST-VALERY-EN-CARRE - ZI DU PLATEAU OUEST - La Briqueterie Justin - 13 rue Auguste Fresnel	ACQUEREUR SDI DANCAUX & CO - n° SIREN 839 871 419	NON	17213-31	4 800,00 €	charge acquéreur	15/01/2020	ZH 492	5 s 00ca
Terrain à bâtir	ZI	DEV ECO	ST-VALERY-EN-CARRE - ZI DU PLATEAU OUEST - La Briqueterie Justin - 21 rue Auguste Fresnel	SDI LA FEE - n° SIREN 838 451 321	NON	390411-35	8 235,80 €	charge acquéreur	18/02/2020	ZH 494	8 s 86ca
Logement habitation	Budget principal	PATRI-MONNE-LOGEMENT	SART-MARTIN-AUX-BUREAUX, 1bis rue du Moulin	KURCENSKI Thomas - IECORÉ Apolline	OUI	192211-30	157 500,00 €	charge acquéreur	15/04/2020	AB 800	9 s 22ca
Terrain à bâtir	ZI	DEV ECO	SASSEVILLE - 10 B Carrel, lieu dit "Carrel"	SOUSSES GRES - n° SIREN 819 860 709	NON	1006603-31	13 920,00 €	charge acquéreur	20/10/2020	A 704	14 s 50ca
TOTAL CESSIOMS							134 458,80 €	0,00 €			

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, s/s 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° ...SA... - Séance du 7/04/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20210407-210407-51-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021